

COMMUNE DE MORTHOMIERS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2013

Nombre de Conseillers

en exercice: 13
présents: 10
votants: 13

Le Conseil Municipal dûment convoqué le six décembre deux mil treize, s'est réuni en réunion ordinaire le treize décembre deux mille treize, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Daniel GRAVELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Isabelle BERLIN, Rémi CHABANNE, Nathalie DUBOIS, Daniel GRAVELET, Valérie JUGAND, Sandrine LEZIAN, Pascal MILLET, Yves MASSEREAU, Claude MOREAU, Francis PONS, Mireille TURPIN.

EXCUSES : Nathalie DUBOIS, Philippe FROMION, Mireille TURPIN.

POUVOIRS : Nathalie DUBOIS donne pouvoir à Daniel GRAVELET
Philippe FROMION donne pouvoir à Pascal MILLET
Mireille TURPIN donne pouvoir à Valérie JUGAND

Lecture du compte rendu de la séance du 11 octobre 2013.

Le compte rendu du précédent conseil est voté à l'UNANIMITE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Valérie JUGAND.

1°) **Attribution de subventions**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2014 :

- Secours populaire :	300 €
- APADVOR :	70 €
- Sclérose en plaque :	70 €
- Paralysés de France :	70 €
- Mucoviscidose :	70 €
- Myopathie :	70 €
- Je donne tu vis don d'organes :	70 €
- ADMR Canton de Charost :	70 €

Pour : 13

- Conseil Départemental de l'accès au droit du Cher : 100 €

Pour : 12

Abstention : 1

- CCAS de Morthomiers : 4 500 €
Premier versement de 3 000 €

Pour : 13

- Pompiers de Charost :

Contre : 9

Abstention : 4

- DDEN

Contre : 13

2°) **Martelage ONF**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande :

-Le martelage, en coupe de taillis des parcelles n°4D et 6D, au titre de l'exercice 2014,

- La délivrance, au profit de la commune, du taillis et des petites futaies des parcelles n°4D et 6D pour l'automne 2014,

-Décide que l'exploitation des coupes délivrées se fera après partage sur pied, sous la responsabilité des trois garants :

- Daniel GRAVELET,
- Yves MASSEREAU,
- Catherine PAQUET

-Fixe la taxe d'affouage à 8€par stère.

Les parcelles seront attribuées par tirage au sort en septembre 2014.

Pour : 13

3°) Point financier – travaux de construction du bâtiment multi-activités

Pascal MILLET présente un bilan financier du bâtiment multi-activités :

<u>Coût bâtiment prévision fin 2011</u>	1 131 400
<u>Coût bâtiment réel 2012/2014</u>	
• Résultats d'appel d'offre travaux + avenants	1 008 600
• Honoraires, études, dossiers et suivis chantier	86 400
• Frais de raccordements et taxes	30 000
• Mobilier	40 000
	<hr/>
	1 165 000
<u>Dépassement</u>	33 600
<hr/>	
<u>Bilan 2011 prévision fin 2011</u>	192 000
<u>Bilan 2011 réel</u>	223 414
<u>Finances disponibles supplémentaires</u>	31 414
<hr/>	
<u>Coût bâtiment total</u>	1 222 000
<u>Etat des dépenses fin 2013</u>	853 548
soit 70 % du coût total ou 78 % des travaux et honoraires	
<u>Reste à payer</u>	369 000
<hr/>	
<u>Bilan subventions attendues</u>	577 200
<u>Bilan subventions reçues</u>	277 365
<u>Reste à percevoir</u>	300 000
• 86 000 en janvier (Etat)	
• 42 000 en février (Région via Bourges Plus)	
• 172 000 après la fin des travaux (le solde)	

Etat de notre trésorerie au 11/12/13 : + 380 000 €

DIVERS :

-Bilan concernant la réforme des rythmes scolaires. La Municipalité propose que la classe se termine à 15h00 les mardis et vendredis. Sur le créneau 15H-16H, des activités pédagogiques seront proposées aux enfants, le Mardi aux petits et le vendredi aux plus grands.

Cette proposition pourrait être validée par l'Education Nationale.

- Catherine PAQUET demande des informations sur l'avancement du chemin piétonnier reliant Morthomiers et la Chapelle-Saint-Ursin. La réponse est que ce projet a été relancé très récemment auprès du nouveau directeur de Nexter,

- Francis PONS souhaite qu'un bilan de « l'automne de Morthomiers » soit présenté au prochain conseil,

- Un déneigement/salage est-il prévu en cas de besoin ? Oui, l'équipement est prêt si nécessaire et des permanences ont été définies avec les agents techniques.

- Isabelle BERLIN informe d'un professeur de yoga va prendre contact avec la mairie prochainement pour que l'association puisse disposer d'un créneau d'activités sur Morthomiers.

Fin de séance à 20h45.